

**AUDIT
CONSULTANT**

**ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS**

Résidence Le Grand Laus
05470 AIGUILLES

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE DU QUEYRAS

I) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE DU QUEYRAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III) Justification des appréciations

en application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI) Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

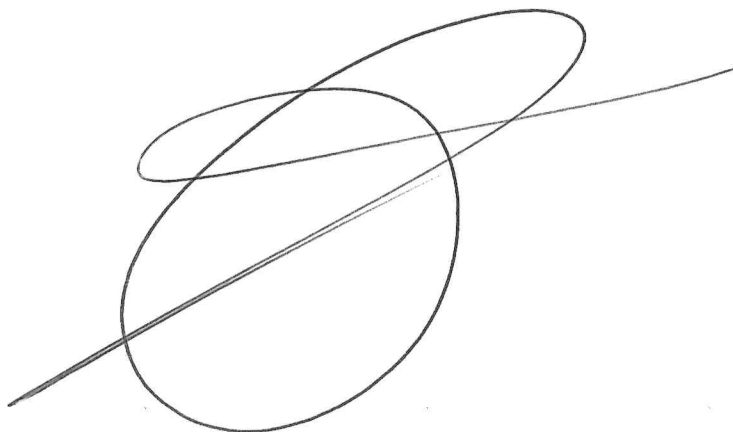
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à GAP, le 28/02/2026

Le commissaire aux comptes

Pour AUDIT CONSULTANT

David CALVET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	15 353	15 353				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	716 009	466 122	249 887	278 331	28 444	10.22	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	200		200	200			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	1 960		1 960	1 960			
Total I	733 522	481 475	252 046	280 490	28 444	10.14	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	126 355		126 355	123 620	2 734	2.21
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	80 340		80 340	84 671	4 330	5.11
	Valeurs mobilières de placement	452 978		452 978	501 570	48 592	9.69
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	165 322		165 322	156 714	8 608	5.49
Charges constatées d'avance (2)	192		192		192		
Total II	825 187		825 187	866 574	41 388	4.78	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 558 708	481 475	1 077 233	1 147 065	69 832	6.09	

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires			19 533	19 533		
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		48 054		1 658	46 396	NS
	Situation nette (sous total)		28 521		17 874	46 396	259.57
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		217 178		246 844	29 666	12.02
	Provisions réglementées		724 475		726 134	1 658	0.23
	Total I		913 131		990 852	77 720	7.84
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés				10 000	10 000	100.00
	Total II				10 000	10 000	100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		58 814		65 357	6 543	10.01
	Total III		58 814		65 357	6 543	10.01
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		5 430		8 444	3 014	35.70
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		22 596		11 737	10 858	92.51
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		26 680		27 438	758	2.76
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		21 098		15 710	5 388	34.30
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance		29 484		17 527	11 957	68.22	
	Total IV		105 288		80 857	24 431	30.22
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 077 233		1 147 065	69 832	6.09

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	142 676	137 830	4 846	3.52
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	671 328	734 525	63 197	8.60
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	10 000		10 000	
Autres produits	76 169	53 504	22 665	42.36
Total I	900 173	925 859	25 686	2.77
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	296 322	301 301	4 979	1.65
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	26 699	23 515	3 183	13.54
Salaires et traitements	451 283	432 662	18 622	4.30
Charges sociales	110 830	100 825	10 005	9.92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 149	36 206	57	0.16
Dotations aux provisions	2 457	11 437	8 980	78.52
Reports en fonds dédiés		10 000	10 000	100.00
Autres charges	40 758	20 631	20 127	97.55
Total II	964 498	936 578	27 921	2.98
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	64 326	10 719	53 607	500.11

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 420	9 272	1 851	19.97
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	7 420	9 272	1 851	19.97
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	148	211	63	29.66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	148	211	63	29.66
2. Résultat financier (III-IV)	7 272	9 061	1 789	19.74
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	57 054	1 658	55 396	NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 000		9 000	
Total V	9 000		9 000	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	9 000		9 000	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	916 593	935 130	18 538	1.98
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	964 647	936 789	27 858	2.97
5. EXCEDENT OU DEFICIT	48 054	1 658	46 396	NS

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	
Permanence ou changement de méthodes	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	8

AUDIT CONSULTANT
Commissaires aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Concernant la présentation des comptes, il a été appliqué le plan comptable conforme au règlement ANC n°2022-06.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du règlement, il a été revu les principes de comptabilisation relatif aux transactions et aux contrats suivants :

- comptabilisation de produits de quote-part de subventions
- comptabilisation de produits de transferts de charges
- comptabilisation de charges sur exercices antérieurs

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 353		11 117
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 852		49 749
Installations générales agencements aménagements divers	487 000		21 960
Matériel de transport	98 143		63 073
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 541		50 929
Immobilisations corporelles en cours			297 466
TOTAL	707 535		483 177
Autres participations	200		
Prêts, autres immobilisations financières	1 960		590
TOTAL	2 160		590
TOTAL GENERAL	725 048		494 884

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		11 117	15 353	15 353
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		49 749	24 852	24 852
Installations générales agencements aménagements divers		21 960	487 000	487 000
Matériel de transport		63 073	98 143	98 143
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		42 455	106 015	106 015
Immobilisations corporelles en cours		297 466		
TOTAL		474 703	716 009	716 009
Autres participations			200	200
Prêts, autres immobilisations financières		590	1 960	1 960
TOTAL		590	2 160	2 160
TOTAL GENERAL		486 410	733 522	733 522

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	15 353	4 518	4 518	15 353
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 231	26 233	26 055	24 409
Installations générales agencements aménagements divers	224 162	53 925	24 663	253 424
Matériel de transport	89 630	22 519	19 248	92 901
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	91 182	14 844	10 637	95 389
TOTAL	429 204	117 520	80 602	466 122
TOTAL GENERAL	444 557	122 039	85 121	481 475

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 518				
Instal.techniques matériel outillage indus.	26 233				
Instal.générales agenc.aménag.divers	53 925				
Matériel de transport	22 519				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 844				
TOTAL	117 520				
TOTAL GENERAL	122 039				

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	726 134	645 170	646 828		724 475
TOTAL	726 134	645 170	646 828		724 475

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	56 357	2 457			58 814
Impôts	9 000	1 300	10 300		
TOTAL	65 357	3 757	10 300		58 814
TOTAL GENERAL	791 491	648 927	657 128		783 289
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		2 457	9 000		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.